



N° 24-09-59

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

**Absents :** Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

**Pouvoirs :**

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO  
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>26</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>19/09/2024</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>19/09/2024</b>

**Objet : Cession d'un local communal situé 1 rue Jules Vincent**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 17 octobre 2017 constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public du local communal situé 1 rue Jules Vincent occupé jusqu'au 31 juillet 2017 par la crèche familiale municipale,

**VU** l'avis des Domaines en date du 16 janvier 2024,

**VU** l'accord de M Chalom Djian, demeurant 6 Allée des vergers à GROSLAY (95410) et de Samama Holding domicilié 39 bis rue du clos de Paris à DEUIL LA BARRE (95170) d'acquiescer ce bien en vue d'y installer une crèche au prix négocié de 269 900 € net vendeur, étant entendu que le local est acheté en l'état,

**VU** l'avis de la commission des Finances en date du 23 septembre 2024,

**CONSIDERANT** que ce bien situé dans un immeuble en copropriété 1 rue Jules Vincent ne présente plus de nécessité pour la collectivité et qu'il engendre des frais d'entretien et de charges de copropriété,

Entendu l'exposé de Monsieur Marc CLOUET, Maire adjoint à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE** :

**ARTICLE 1 : DE CEDER** en l'état le logement de type F5 d'une surface de 103,96 m<sup>2</sup> (parcelle AL n° 524) avec jardin privatif, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble en copropriété sis 1 rue Jules Vincent, correspondant au lot n°1, à M Chalom Djian, demeurant 6 Allée des vergers à GROSLAY (95410) et à Samama Holding domicilié 39 bis rue du clos de Paris à DEUIL LA BARRE (95170) au prix global de **269 900 €** (*deux cent soixante-neuf mille et neuf cents euros*).

**ARTICLE 2 : DE PRECISER** qu'il n'y a pas de frais d'agence, la vente étant réalisée en direct.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à l'urbanisme à signer tous les documents afférents à cette cession.

**ARTICLE 4** : L'étude notariale NEVEUX - LENOIR sera chargée de l'établissement de l'acte.

**ARTICLE 5** : Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Publiée - Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire  
le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance  
M. Philippe HERCYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.